

Séminaire

***Organisé par le Groupement de Recherche sur les Institutions et
le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (GRIDAUH)***

L'article 173 de loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a apporté des modifications significatives au régime des sols pollués destinés à connaître un changement d'usage. Les réformes apportées feront l'objet d'un examen approfondi lors d'un séminaire organisé par le GRIDAUH en collaboration avec le SERDEAUT de l'Ecole de droit de la Sorbonne.

La loi ALUR et les sols pollués

Le 19 mai 2014 de 14h à 17h30

Salle 1

**Université Paris I Panthéon-Sorbonne
12, Place du Panthéon (Escalier M, 1^{er} étage)
75005 Paris**

La loi ALUR et les sols pollués

- 14 H 00** | **Ouverture et présentation des travaux**
Norbert FOULQUIER, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, SERDEAUT, Directeur délégué du GRIDAUH
- 14 H 15** | **Les mesures d'information sur la pollution des sols** - Jean-Pierre LEBRETON, Professeur émérite de l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines
- 14H 40** | **Sols pollués et encadrement des rapports contractuels**- Pascale STEICHEN, Professeur à l'Université de Nice, Sophia-Antipolis
- 15 H 05** | **Gestion et contrôle des sols pollués** – Yves JEGOUZO, Professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
- 15 H 30** | DEBATS
- 16 H 00** | **Table ronde** animée par François Guy TREBULLE, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, SERDEAUT avec :

Eliane FREMEAUX, Notaire, membre du groupe de travail relatif aux sites et sols pollués

Christine LAFEUILLE, Ingénieur risques et friches industrielles, Lille Métropole Communauté urbaine

Aurélien LOUIS, Chef du bureau du sol et du sous sol à la DGPR, ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Vincent SOL, Avocat, Président du groupe de travail relatif aux sites et sols pollués (dans le cadre du conseil supérieur de prévention des risques technologiques)
- 17 H 25** | **Conclusions** par François TREBULLE

Inscriptions auprès du GRIDAUH

dans la limite des places disponibles :

12, Place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05

gridauh2@univ-paris1.fr

(joindre le bulletin d'inscription ci-contre)

Tél. 01 44 07 77 74

Fax 01 44 07 78 45

Fiche d'inscription
Séminaire
LA LOI ALUR ET LES SOLS POLLUES
19 mai 2014

Mme / M.

Fonction

Organisme

Adresse

.....

Code postal

Localité

Téléphone

E-mail (obligatoire).....

Fiche d'inscription à retourner à :

GRIDAUH

12 place du Panthéon

75231 PARIS CEDEX 05

Tél. 01 44 07 77 74

Fax 01 44 07 78 44

gridauh2@univ-paris1.fr